



## AVIS PUBLIC

### Promulgation Règlement 676-1

#### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'Île-Perrot tenue le 14 février 2017, le règlement suivant a été adopté :

**Règlement numéro 676-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 676 établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville »**

Le règlement numéro 676-1 entre en vigueur le jour de sa publication.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**DONNÉ À L'ÎLE-PERROT**, ce 15 février 2017.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA  
Greffière